

## FICHE DE FONCTIONNEMENT – AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

(à compléter et à retourner à la DDT **obligatoirement avant le 28 février 2022**)

[isabelle.chevaleyre@savoie.gouv.fr](mailto:isabelle.chevaleyre@savoie.gouv.fr)

N°PACAGE :		Nom du GAEC :								
Nom et prénom des associés présents en 2021	Nom Prénom associé 1	Nom Prénom associé 2	Nom Prénom associé 3	Nom Prénom associé 4	Nom Prénom associé 5					
% de capital détenu par chaque associé										
% de revenu sur le GAEC pour chaque associé										

### Exercez-vous une activité extérieure ? (cf dispositions réglementaires au verso)

<b>Voir avis d'imposition</b>	Activité salariée (année civile)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	non						
	Activité BIC (année civile)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	non						
	Activité BNC (année civile)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	non						
	Nom de l'employeur :										
	Nature de l'activité exercée :										
Voir avis d'imposition	Nombre d'heures effectuées au titre de cette activité :										

<b>Régime fiscal du GAEC</b>	Date de la dernière assemblée générale (obligatoire dans les 6 mois de la clôture de l'exercice social)	Surface déclarée en 2021	Modifications en cours ou prévues (y compris répartition des tâches et des revenus : (ex : congé parental, projet de reprise d'exploitation, entrée / sortie d'associé) : _____
Forfait / Micro BA <input type="checkbox"/>			_____
REEL <input type="checkbox"/>	_____/_____/____	_____ ha	_____
Soumis à l'IS <input type="checkbox"/>			_____

### Autre activité extérieure du GAEC

Déneigement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non chiffre d'affaires : _____ €	Société commerciale annexe	
	– achat / revente	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Épandage boues : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non chiffre d'affaires : _____ €	– prestation de service :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	– nom de la société :	_____
Entraide entre voisins : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non nature : _____ solde financier de l'entraide : _____ €	– nature ou objet de l'activité de la société :	_____
	– chiffre d'affaires :	_____ €
Achat / revente dans le prolongement de l'activité du GAEC : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non nature : _____ chiffre d'affaires : _____ €	– participation de tous les associés :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	si, non,	
Autre prestation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non nature : _____ chiffre d'affaires : _____ €	nom et prénom des associés non participants :	_____

**Certifions exacts les renseignements mentionnés ci-dessus, fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2022 Signature de tous les associés :**

Nom Prénom associé 1

Nom Prénom associé 2

Nom Prénom associé 3

Nom Prénom associé 4

Nom Prénom associé 5

## Principales dispositions réglementaires en matière de constitution et de fonctionnement des GAEC

*loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,*

*décrets n°2015-215 et n°2015-216 du 25 février 2015, n°2011-261 du 10 mars 2011 et n°2016-1247 du 23 septembre 2016, instruction technique 2017-944 du 19/11/2017*

### **Fonctionnement des GAEC :**

Les GAEC sont des formes sociétaires françaises dont les statuts permettent la transparence des exploitations regroupées et un régime fiscal avantageux, de ce fait. Les groupements doivent répondre à différentes règles et font l'objet de contrôles réguliers.

**Rappel de l'article L. 323-7 du code rural :** « les associés doivent participer effectivement au travail en commun...Les associés d'un groupement total doivent y exercer leur activité professionnelle à titre exclusif et à temps complet. »

Conformément à l'article R. 323-18 du code rural, les membres de la formation spécialisée GAEC de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), composée de représentants professionnels et de l'administration, doivent veiller au bon fonctionnement de ces groupements. Pour ce faire, ils doivent avoir une vision de la vie du GAEC (entrée sortie d'associés, pluriactivité, répartition du capital social entre associés, pourcentage du revenu tiré de l'activité au sein du GAEC...).

### **Pluriactivité :**

✓ **activité extérieure : caractère accessoire** : le temps consacré, par dérogation accordée par la formation spécialisée GAEC de la CDOA,

**est limité à 536 heures annuelles (année civile) décret n°2011-261**

**est limité à 700 heures annuelles (année civile) uniquement pour les activités saisonnières hivernales spécifiques de haute-montagne (décret n°2016-1247)**

✓ **activité au sein d'une autre structure créée spécifiquement en vue de la commercialisation et/ou de la transformation des produits du GAEC :**

(vente directe, ferme auberge...) : Cette structure doit être majoritairement détenue par des exploitants à titre principal et tous les associés du GAEC doivent être membres de cette structure.

✓ **prestations de service au sein du GAEC** : (ex : réalisation de travaux agricoles avec publicité...)

Ces activités sont de nature commerciale et ne sont pas compatibles avec le statut juridique de GAEC. Toute activité de ce type expose le GAEC au risque de perdre son agrément. Sont tolérés par la loi : le déneigement et le salage.

✓ **prestations de service à l'extérieur du GAEC** : qu'elles soient effectuées de manière individuelle ou collective, le temps consacré doit être inférieur à 536 heures maximum (avec dérogation de la formation spécialisée GAEC de la CDOA).

### **Conséquences :**

Une demande de dérogation pour pluriactivité doit être sollicitée auprès de la formation spécialisée GAEC de la CDOA. Pour cela, il convient de transmettre les documents ci-après :

✓ **un formulaire de demande de dérogation** accompagné des pièces justificatives suivantes :

– autorisation préalable des coassociés (PV d'AG) et les motifs justifiant l'activité extérieure ;

– les incidences sur l'organisation du GAEC et la rémunération de l'associé : emploi du temps validé par tous les associés faisant apparaître la quotité du travail de chacun au sein du groupement et leur temps de travail à l'extérieur ;

– toute pièce justifiant le nombre d'heures pour l'activité extérieure : contrat de travail, déclaration sur l'honneur...

### **Dispense de travail :**

Toute absence (maladie, congé maternité, formation...) doit faire l'objet d'une demande de dispense auprès de la formation spécialisée GAEC de la CDOA.

**Ce formulaire est disponible sur le site de la préfecture de la Savoie**

**<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-developpement-rural/Groupement-Agricole-d-Exploitation-en-Commun/Procedure-GAEC>**